

Image not found or type unknown



Changement exceptionnel au niveau de la garde de mon enfant

Par **orne**, le **22/07/2008** à **12:58**

Bonjour,
J'ai un petit garçon de 3 ans qui vit avec sa mere (elle en a la garde) et moi je le vois 1 week end sur deux.
Sa mere c'est recement separé de son ami et doit alors retrouver un logement et un travail.
Elle m'a demandé si je pouvais prendre mon fils chez moi le temps qu'elle retrouve un logement.
Ce qu'il y a c'est que l'on va l'inscrire à l'ecole en septembre et je voulais savoir si un papier de la mere expliquant la situation suffisait ou si on devait repasser devant le juge. (pour l'inscription à l'ecole il faut qu'il soit déclaré vivre chez nous donc le papier de la mere suffit il?)
Merci pour votre réponse